

Retrouvez-nous sur  
[btpcfa-cvdl.fr](http://btpcfa-cvdl.fr)



# AMIANTE SS4 - SESSION OPÉRATEUR DE CHANTIER - INTERVENTIONS SUR DES MATÉRIAUX, DES ÉQUIPEMENTS, DES MATÉRIELS OU DES ARTICLES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER L'EMISSION DE FIBRES D'AMIANTE

- **Présentation succincte du métier**
- Identifier les opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Savoir appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Savoir mettre en œuvre les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et appliquer un mode opératoire

## ➤ Métier(s) auxquels conduit la formation

### ➤ Objectifs généraux de la formation

- Identifier les opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Savoir appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Savoir mettre en œuvre les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et appliquer un mode opératoire

### ➤ Programme de la formation

Combinaison de connaissances et d'acquisition de compétences professionnelles, de connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles et de connaissances générales associées aux connaissances professionnelles

Connaissances et acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de :

## informations

### PUBLIC CONCERNÉ

Le travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou du mode opératoire.

### CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, nos locaux sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour mieux vous accompagner, nous vous proposons de prendre contact avec nos référents handicap, ils étudieront avec vous les possibilités d'adaptation.

### DURÉE

2 jours - 14 heures

### SITE(S) DE FORMATION

Orléans

### ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule en présentiel au centre de formation

### PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

les 2 et 3 mars 2023

les 15 et 16 juin 2023

### COÛT DE LA FORMATION

305 € par stagiaire

### COMMENT TROUVER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Chaque campus dispose d'une équipe de conseillers jeunes vous accompagnant dans vos recherches d'apprentissage
- Connectez-vous sur Planet'BTP

### CONTACTS

Nos conseillers jeunes (CJ) et chargés de relation entreprises (CRE) sont joignables via le mail et téléphone suivant :

#### Orléans:

- CJ - [recrutement45@btpcfa-cvdl.fr](mailto:recrutement45@btpcfa-cvdl.fr)
- CRE - [contact45@btpcfa-cvdl.fr](mailto:contact45@btpcfa-cvdl.fr)



- Prescriptions minimales de formation pour le personnel opérateur de chantier :
- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés
- Mises en situation sur plate-forme pédagogique :
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Sont notamment visées : les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements. -les procédures d'entrée et de sortie de zone. - connaître le rôle des équipements de protection collective. -être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. -connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés. -être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets. -connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

## ➤ Modalités pédagogiques

### Méthodes pédagogiques:

- Echanges avec le formateur, exposés sur supports
- Exercices sur plateforme pédagogique

### Outils et moyens techniques:

- Supports de cours et travaux pratiques sur plateforme pédagogique
- Ateliers équipés pour la pratique du métier Salle informatique équipée de logiciels spécifiques,
- bureautique,
- internet et de vidéo projecteur

### Moyens humains:

- La formation est assurée par un formateur du BTP CFA CENTRE habilité INRS DU RESEAU ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS / INRS disposant du titre de Formateur - Amiante

### Modalités d'évaluation:

Évaluation théorique de 20 minutes (questionnaire à choix multiple) portant sur :

Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques.

La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante.

Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante.

Les moyens de protection .

Les destinataires du mode opératoire.

Évaluation pratique de 1 heure en continu portant notamment sur :

Evaluer les risques liés à l'intervention.

Mettre en œuvre les principes de prévention.

Gérer l'élimination des déchets amiantés.

Réagir en cas d'incident/d'accident.

Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention